

FÉVRIER 2022

**La Garantie d'Origine comme
moteur de la transition énergétique
des mixtes énergétiques français
et européens.**

Cahier d'acteur dans le cadre
de la concertation publique sur la future
Stratégie Française sur l'Énergie et le Climat
(SFEC)



A Lyon le 16/02/2022

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PASSE PAR LA FIN DES ÉNERGIES FOSSILES

Aujourd'hui la **production d'électricité en Europe représente 31% des émissions de CO₂**, en faisant l'une des plus grandes sources d'émissions de GES. Et pour cause, l'Europe possède aujourd'hui un mix électrique encore **composé à 38,29% d'énergies fossiles**¹. Ces dernières ayant un taux d'émissions en moyenne de 736g CO₂eq/KWh produit (charbon 1060g, fioul 730g, gaz 418g CO₂eq/KWh), elles sont les principales sources d'émissions de CO₂. En comparaison, les énergies renouvelables et le nucléaire oscillent entre 6 et 55g CO₂eq/KWh².

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, **une sortie rapide des énergies fossiles est inévitable.**

LA FRANCE EST PLEINEMENT INTÉGRÉE DANS LE RÉSEAU EUROPÉEN D'ÉLECTRICITÉ

Depuis la fin de la 2^{de} Guerre Mondiale, tous les pays européens ont oeuvré pour créer **un réseau électrique commun**. Aujourd'hui, ce réseau n'a jamais été aussi dense et le maillage continue à se renforcer (cf : carte du réseau électrique européen).

La France, géographiquement centrale du réseau est fortement connectée avec ses voisins par **une 50aine d'interconnexions à haute capacité**. En prenant en compte que l'électricité se déplace physiquement quasi-instantanément dans le cuivre et que **chaque MWh consommé doit être produit et équilibré en temps réel**, il est juste de dire que lorsque ces interconnexions ne sont pas saturées, les consommateurs français consomment **une électricité européenne et non pas française** (source : Rapport « *D'où vient l'électricité ?* », 2021).

1 : [Eurostat, 2019](#)

2 : [ADEME, Bilan GES](#)



Cette réalité physique est le fruit de cette longue coopération et de co-construction de notre réseau électrique européen. **Les marchés de l'énergie sont d'ailleurs calqués à cette échelle.** L'électricité est un grand marché intérieur européen. Le grand bénéfice d'un réseau à cette échelle est la solidarité électrique : quand un pays est en manque d'électricité, **ses voisins peuvent lui venir en aide.** Cependant, il y a inévitablement un inconvénient : nous sommes également solidaires **quand il s'agit de transition énergétique de notre mix électrique.**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DOIT S'ENVISAGER À L'ÉCHELLE DE SON RÉSEAU : L'EUROPE

De la même façon que les câbles électriques sont partagés par des centaines de millions d'européens, la transition énergétique **doit être considérée à sa véritable échelle, celle de l'Europe.** La transition énergétique ce n'est pas seulement répondre à la problématique du réchauffement climatique, c'est aussi répondre **aux problématiques d'indépendance énergétique et de développement économique en Europe.**

L'énergie est l'un des enjeux géopolitiques et environnemental majeurs. La transition énergétique c'est rendre aux pays européens et à la France **leur souveraineté énergétique.** En effet, la France n'est aujourd'hui qu'à 10% d'indépendance énergétique. Et ceci en grande partie due à l'approvisionnement en uranium qui provient à 100% de l'étranger. Enfin, **une relocalisation de l'industrie énergétique** en Europe peut devenir **un formidable levier de création de richesse et d'emploi** à haute valeur ajoutée sur les territoires nationaux.



LA FRANCE DOIT PERMETTRE AUX CONSOMMATEURS DE S'ENGAGER

La France brade son électricité d'origine renouvelable à l'étranger

Alors même que la France est une des plus grandes consommatrice d'électricité d'Europe (elle compte pour 15% de la consommation totale européenne), **elle ne représente que 5% de la consommation d'électricité d'origine renouvelable**. En 2020, seulement 12,9% de sa consommation était renouvelable, alors même que la moyenne européenne est de 28,70%³.

Cependant, la France n'est pas en retard en terme de production. En effet en 2020, 26.9% de sa production était issue de sources renouvelables⁴. **Une grande partie de cette électricité « verte » française via l'émission de Garanties d'Origine, se retrouve bradée et disponible à bas coût à des consommateurs européens**. La conséquence directe étant qu'en inondant le marché européen des Garanties d'Origine, **la France casse les signaux d'investissement dans les énergies renouvelables et retarde le financement des ces énergies**. D'où la pression, souvent jugée intolérable, mise sur les contribuables français. Les français doivent donc consommer leur propre électricité verte plutôt que de l'exporter à prix dérisoire.

Les subventions et la taxation ne sont pas adaptées au financement des énergies renouvelables

La crise de l'énergie survenue en cette fin d'année 2021 montre bien **la limite du financement des énergies renouvelables par des subventions ou des taxes**. La solution de l'État pour ne pas alourdir drastiquement la facture d'électricité des français est de réduire au minimum légal la TICFE. Cette dernière étant est un pilier du financement des énergies renouvelables, la conséquence économique est préjudiciable dans un moment où leur développement devrait être plus que soutenu.

3 : [QuiEstVert : « Quelle consommation volontaire d'électricité verte ? »](#)

4 : [Rte : « Bilan électrique 2020 »](#)



Plus généralement, la subvention est un mécanisme de financement **qui varie régulièrement en fonction des élections politiques** alors que le développement des énergies renouvelables nécessite un financement pérenne et stable sur de longues périodes.

C'est pour cette raison que **le financement par les consommateurs, donc par le marché est un mécanisme de financement adapté**. Pour cela l'État doit faire la promotion de la démarche de consommer de l'électricité d'origine renouvelable et faire évoluer le cadre réglementaire dans ce sens.

Les mécanismes de marché portent un financement pérenne des EnR par les consommateurs

L'électricité physique ne pouvant faire l'objet d'échanges, 2 conventions ont été inventées afin de créer des marchés permettant de valoriser certains aspects des flux physiques d'électricité. La 1ère est la « **Reponsabilité d'Équilibre** » qui valorise où et quand l'électricité sera disponible sur le réseau. La 2ème est la « **Garantie d'Origine** » qui valorise comment l'électricité est produite. Ces deux conventions additionnées représentent **la rémunération des producteurs d'électricité**.

Dans les pays où la consommation volontaire d'électricité d'origine renouvelable est forte, comme par exemple les Pays-Bas (55.60% en 2020), il commence à y avoir **un financement pérenne des énergies renouvelables directement par les consommateurs**. Ainsi depuis 2018, tous les ans l'État des Pays-Bas annonce la construction de nouveaux parcs éolien offshore d'environ 700MW sans aucune subvention de sa part⁵. Et pour cause, la **forte demande nationale** d'électricité d'origine renouvelable, couplée à **un prix de la Garantie d'Origine élevé** (entre 5 et 7€/MWh) permet à de tels projets de voir le jour sans soutien.

5 : [Gouvernement des Pays-Bas](#)



LA FRANCE DOIT RÉGLEMENTER POUR UN MÉCANISME DE MARCHÉ ROBUSTE ET INCITATIF

Pour permettre à une telle situation de voir le jour en France, il faut pour cela que l'État fasse évoluer quelques règles.

L'État doit faire évoluer sa méthode de calcul de Bilan Carbone

Aujourd'hui en France, la méthode de calcul de l'empreinte carbone officielle est proposée par l'association Bilan Carbone émanant de l'ADEME. Dans cette méthode de calcul, **la consommation d'électricité d'origine renouvelable n'est pas comptabilisée comme un moyen de réduire son empreinte carbone**. La France est le seul pays à faire ainsi alors même que toutes les autres méthodes de calcul, notamment les standards internationaux, telles que le GHG Protocol et la norme ISO, la prennent en compte.

A noter que chez les entreprises et les collectivités ce calcul d'empreinte carbone est **un fort levier d'actions de réduction des émissions de GES**. En niant que la consommation d'électricité d'origine renouvelable est un moyen de diminuer son empreinte carbone, **l'ADEME appuie fortement sur le frein de la transition énergétique française**. D'autant plus en prenant en considération certains ordres de grandeur de consommation.

Par exemple, la société de transport ferrovière des Pays-Bas, Nederlandse Spoorwegen, couvre 100% de sa consommation d'électricité par des énergies renouvelables. Une telle situation en France, **verrait 9 TWh d'électricité verte française consommés chaque année par la SNCF**. L'engagement des grands groupes français pourrait envoyer de forts signaux positifs en faveur des EnR. **Encore faut-il que ces entreprises aient une bonne raison de le faire.**



L'ADEME doit s'aligner sur les méthodes de calcul internationales afin d'inciter les professionnels à s'engager dans une démarche de consommation d'électricité d'origine renouvelable et participer pleinement au développement de ces énergies propres sur le territoire français.

Les entreprises doivent pouvoir s'approvisionner en électricité d'origine renouvelable sur la durée

Un autre levier pour les entreprises et les collectivités en faveur des énergies renouvelables, **serait de pouvoir leur permettre de s'approvisionner sur plusieurs années à l'avance**. Pour cela, il faut permettre aux exploitants de moyens de production bénéficiant de contrats d'obligation d'achat ou de complément de rémunération, **de pouvoir racheter à l'État les Garanties d'Origine** émanant de ces centrales et cela sur toute la période du contrat. En effet, que ce soit du côté du producteur ou du client, **sécuriser un contrat sur plusieurs années permet de lisser le risque d'achat d'énergie**, et l'intérêt n'est plus à prouver avec la crise énergétique qui secoue l'Europe en ce moment. Une telle mesure permettrait également de **favoriser la contractualisation de « Power Purchase Agreement »**, des contrats d'achat d'énergie longue durée qui peinent à voir le jour en France, justement à cause d'une réglementation non-adaptée.

Il est complexe pour un groupe de s'engager dans une telle démarche en **sachant que le prix peut être volatile et que le cahier des charges ne pourra pas forcément respecté** à cause de la faible visibilité d'approvisionnement.

Permettre la vente de Garanties d'Origine sur plusieurs années dans le futur résoudrait ces problématiques et serait **un argument supplémentaire dans la balance pour convaincre les grands groupes et les collectivités** de s'engager dans une démarche de consommation d'électricité d'origine renouvelable.



Toute l'électricité doit être tracée pour garantir une transparence totale

Aujourd'hui en France, **seule l'électricité d'origine renouvelable est tracée**. C'est-à-dire qu'une Garantie d'Origine est émise pour chaque MWh produit par les centrales utilisant les énergies renouvelables. **Seuls les consommateurs qui font la démarche volontaire de choisir les énergies renouvelables ont une électricité tracée contractuellement**. Ce sont ceux qui ont souscrit à une offre verte. Les autres consommateurs se voient attribuer un mix par défaut, appelé **mix résiduel**, qui est un mix de toute l'électricité non tracée. En France en 2020, le mix résiduel était constitué à 78,39% de nucléaire, 11,75% d'énergies fossiles et 9,86% d'EnR⁶. **Au total 87,15% de l'électricité française n'est pas tracée**. Un non choix ou une offre verte, voilà ce qui est proposé aux consommateurs français aujourd'hui. Sans compter que la majorité des fournisseurs d'électricité français ne communiquent pas sur l'origine de l'électricité qu'ils fournissent à leurs clients.

Pour permettre aux consommateurs d'avoir un réel choix d'énergie et augmenter la transparence des offres proposées, **il faut que la France mette en place la traçabilité intégrale à la consommation de son mix énergétique**. Aussi appelé « *full consumption disclosure* », une telle règle oblige chaque MWh produit, peu importe sa technologie d'être tracé, c'est-à-dire d'être associé à une Garantie d'Origine. Ainsi **les fournisseurs se voient obligés d'être plus transparents sur leurs offres**. Les consommateurs de leur côté doivent faire un choix d'électricité qu'ils souhaitent favoriser. La réglementation européenne permet déjà de mettre en place un tel mécanisme. Les pays ayant déjà mis en place la traçabilité intégrale à la consommation ont vu leur consommation d'électricité d'origine renouvelable bondir : la Suisse est à 70.80% quand l'Autriche monte à 83.90% d'EnR en 2020.

6 : [EEX](#)



Un consommateur correctement et impartialement informé **se tournera naturellement vers des énergies non-polluantes**. Il faut seulement lui donner les outils pour pouvoir passer à l'action et sentir que son choix aura un impact. La mise en place de la traçabilité intégrale à la consommation de l'électricité joue ce rôle primordial.

L'ÉTAT DOIT SENSIBILISER AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES EN MONTRANT L'EXEMPLE

Il a été vu que l'État a un rôle à jouer dans la réglementation pour inciter à la consommation d'électricité d'origine renouvelable, car cela a un impact conséquent sur la transition énergétique globale. **L'État doit aussi être un rôle modèle avec le même objectif.**

En effet, l'État par son implication dans de nombreux domaines, pourrait montrer l'exemple en couvrant la consommation de ses ministères, des monuments et plus globalement de tous les bâtiments publics sous sa responsabilité par de l'électricité d'origine renouvelable française. **Quel meilleur signal envoyé au secteur des EnR que l'État français s'engageant durablement dans une telle démarche.** Sous la présidence Macron une partie seulement des établissements publics est passée à une consommation d'électricité verte. Le réseau électrique RTE, qui a une grande consommation électrique due aux pertes liées au transport d'électricité, pourrait lui aussi couvrir sa consommation avec de l'électricité d'origine renouvelable française.

L'État a de nombreux leviers économiques pour soutenir la filière EnR, en plus d'avoir le statut d'être un modèle vers lequel de nombreuses entreprises et collectivités regardent et pourraient suivre les pas.



CONCLUSION

La consommation d'électricité d'origine renouvelable peut devenir un formidable outil de notre transition énergétique. Les mécanismes de marché comme la Garantie d'Origine existent déjà. Il faut maintenant les rendre **plus incitatifs, plus robustes et plus transparents** afin que les consommateurs puissent devenir des acteurs et que la France puisse respecter ses objectifs de réduction d'émissions de GES.

A PROPOS DE QUIESTVERT

QuiEstVert est une association à but non lucratif **rassemblant des acteurs professionnels du marché français de l'électricité d'origine renouvelable**, allant du producteur au fournisseur en passant par les intermédiaires de marché.

Sa mission est de **promouvoir la consommation d'électricité d'origine renouvelable** comme un vecteur et un outil à la disposition des consommateurs finals pour favoriser et financer la transition énergétique.

Ainsi d'un côté **QuiEstVert informe, sensibilise et accompagne** gratuitement les consommateurs particuliers sur les thématiques liées aux énergies renouvelables. De l'autre, **elle observe, réagit et propose des améliorations sur les réglementations françaises et européennes** liées aux Garanties d'Origine, afin de les rendre plus robustes et incitatives.



**Retrouvez l'ensemble et
nos propositions et réactions
sur notre site :**

www.quiestvert.fr



www.quiestvert.fr

QuiEstVert - Association à but non lucratif enregistrée à la Préfecture de Lyon - Numéro RNA W691100695